

Se connecter à l'intranet de CCA  
Se connecter au site internet de CCA

DÉCOUVRIR ▾

ENTREPRENDRE ▾

VIVRE ICI ▾

S'ENGAGER ▾

SE DÉPLACER ▾



## ➤ Déconfinement 11 mai 2020 fonctionnement des services de CCA

Le Président de la République a décidé d'un déconfinement à compter du lundi 11 mai 2020. Toutes les activités et/ou missions qui pourront être reprises au 11 mai 2020 le seront, en limitant au maximum les risques sanitaires de propagation du...

[Lire la suite](#)

## INFORMATION COVID-19 AUX ENTREPRISES

Pour découvrir les mesures de soutien, [cliquez ici](#)

ACTUS AU 06/05/2020

### ➤ Economie : aides aux entreprises COVID-Résistance Bretagne

07/05/2020 La crise sanitaire liée au COVID-19 a engendré une crise économique sans précédent dont l'ampleur...

[Lire la suite](#)



### ➤ Collecte des encombrants : inscrivez-vous !

Les déchets concernés : La collecte des encombrants est réservée aux intransportables (littérie....

[Lire la suite](#)



### ➤ CCA relance ses ventes directes de composteurs

Réduction des déchets : et si vous optiez pour le compostage ? CCA relance ses ventes directes de...



### ➤ Exposition participative "Réserve, ouvre-toi !" Votez dès le 1er mai 2020

Le Musée de Pont-Aven vous invite à choisir les œuvres qui seront présentées au musée, du 17...

#### ESPACE USAGERS



famille - loisirs  
habitat - déchets

#### COVID-19



#### ACCES RAPIDES



Déchets



Eau



Piscines



Famille



E-Bus



FabLab



Habitat



Emploi



Publications



Contact



Carto



Vidéos

#### NOS SITES

[cogalie](#)

[les médiathèques](#)  
Médiathèque • 02 98 26 00 00 • CCA

[MUSEE DE PONT-AVEN](#)  
MUSEE DE PONT-AVEN



FRANCE

## Les employeurs peuvent-ils dépister les salariés ?

De grandes entreprises et collectivités avaient annoncé des campagnes de dépistage massif. Le gouvernement s'y oppose, mais ce n'est pas si simple sur un plan juridique.

La Mairie de Paris a décidé de tester ses agents via des prélèvements nasaux, les tests virologiques (PCR). Environ 2 000 se sont portés volontaires. Du côté des entreprises, Veolia a déjà pratiqué des milliers de tests. D'autres voulaient en faire de même.

Mais patatras, le Protocole national de déconfinement pour les entreprises, publié par le ministère du Travail, indique que « **les campagnes de dépistage organisées par les entreprises pour leurs salariés ne sont pas autorisées** ».

Une prohibition qui perturbe les employeurs et les salariés, relève Stéphane Bloch, avocat associé au sein du cabinet Flichy Grangé Avocats. « **C'était basé sur du volontariat, il n'y avait pas de sanction. Nous nous interrogeons sur la portée juridique de cette annonce.** » D'autant que l'employeur a toujours l'obligation d'assurer la protection de ses salariés.

### Un vieil arrêt « Corona »

Contrairement à ce qui se pratique déjà dans de nombreuses entreprises, les contrôles de température à l'entrée du lieu de travail sont « **déconseillés** » par le ministère. Mais les entreprises peuvent les mettre en œuvre, dans le respect de l'intégrité physique du salarié, à condition qu'ils soient prévus par une note de service et que les données ne soient pas conservées.

Selon le protocole, le salarié peut



Les entreprises qui voulaient dépister leurs salariés ont été stoppées net par le gouvernement.

PHOTO : JÉRÔME FOUQUILLI, OUEST-FRANCE

s'y opposer et ne sera pas sanctionné. Si l'accès au site lui est interdit, il sera rémunéré. Mais, pour Stéphane Bloch, face à un salarié systématiquement réfractaire, rien ne dit que l'employeur « **ne puisse pas répondre à une situation spécifique** ». Une sanction n'est donc pas exclue.

Évidemment, le Code du travail n'avait pas prévu la crise que nous traversons. Mais, coïncidence, un arrêt

du Conseil d'État de 1980, dit « Corona » (du nom d'une entreprise de peinture), qui concernait les contrôles par éthylotest, fait toujours référence dans ce domaine. Il indique que le contrôle du salarié peut être imposé par le règlement intérieur s'il répond à un besoin précis et proportionné. Stéphane Bloch rappelle aussi que le devoir de sécurité ne porte pas uniquement sur l'employeur.

Le salarié est, lui aussi, tenu de prendre soin de sa santé et de celle de ses collègues. « **On a plusieurs principes qui se télescopent : l'intégrité physique du salarié, la sécurité et, enfin, le principe de finalité et de proportionnalité,** précise-t-il. **C'est aux pouvoirs publics et en dernière analyse aux juges d'arbitrer.** »

Aline GÉRARD.

# Que faut-il retenir du plan de déconfinement ?

Déplacements autorisés, reprise des écoles, accès aux plages, réouverture des commerces... Après deux mois de confinement, voici le détail du plan « très progressif » de remise en marche du pays.

Le Premier ministre Edouard Philippe a dévoilé, hier, le plan de déconfinement en vigueur à partir de lundi. Plus tôt, il avait adressé une circulaire aux préfets leur demandant de s'appuyer sur les élus locaux, en particulier les maires, pour organiser cette levée « progressive » du confinement. Sans jamais « relâcher la vigilance sanitaire » et « risquer une deuxième vague » de l'épidémie.

## La France divisée en deux

Après huit semaines de confinement, le pays est divisé entre les départements verts et rouges selon le niveau de tension, de saturation des services réanimations. Quatre régions sont en rouge : Ile-de-France, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est. Les mesures diffèrent en fonction de la couleur.

## Déplacements autorisés

Les déplacements sont autorisés, sans attestation, dans un rayon de 100 km à vol d'oiseau, sauf pour Mayotte. Une nouvelle attestation va voir le jour pour faire respecter cette limite de 100 km (*lire par ailleurs*).

## Les rassemblements limités

L'accès aux plages et lacs pourra être autorisé (*lire ci-dessous*). Médiathèques, bibliothèques et petits musées pourront rouvrir avec des systèmes de régulation. Les rassemblements

restent limités à dix personnes : un nouveau seuil pourra être examiné le 2 juin. Les rassemblements de plus de 5 000 personnes restent interdits jusqu'en septembre. Pour les cérémonies religieuses, des discussions sont en cours pour une reprise fin mai. Les frontières, elles, restent fermées au moins jusqu'au 15 juin.

## Un million d'écoliers

80 à 85 % des 50 000 écoles de France ont déclaré ouvrir la semaine prochaine. Un million d'écoliers seront accueillis par 130 000 enseignants. Les élèves « décrocheurs » et les enfants de soignants seront prioritaires. Les centres de formation pourront rouvrir. Les collèges ne le pourront pas dans les départements en rouge. Un retour en classe pour les 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> est envisagé le 18 mai dans les autres. Pour les lycées, les discussions auront lieu fin mai pour une réouverture éventuelle le 2 juin.

## Masques dans les transports

Concernant les transports en commun, « l'offre sera augmentée à un minimum de 50 % des capacités habituelles. En Ile-de-France, elle s'élèvera à plus de 75 % dès lundi ». Leur accès aux heures de pointe sera réservé à ceux qui disposent d'une attestation employeur ou peuvent justifier leur déplacement par un motif impérieux. Le masque « sera

obligatoire pour les plus de 11 ans ». Sans masque ou sans réservation dans un train, les contrevenants encourront d'une amende de 135 €.

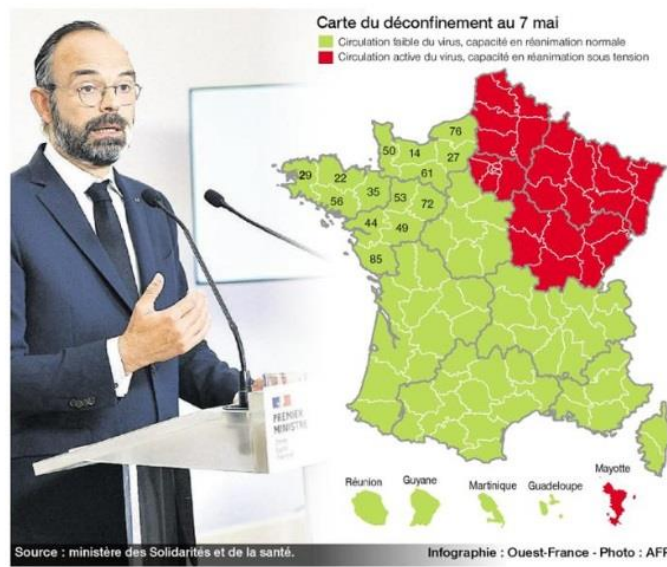
## Cafés et restaurants attendront

Tous les commerces rouvriront sauf les cafés, bars, restaurants et cinémas dont date de réouverture sera annoncée fin mai. « 400 000 entreprises représentant 875 000 emplois vont donc rouvrir. » Outre le maintien du fonds de solidarité jusqu'à la fin du mois, les charges sociales patronales seront supprimées pour mars, avril et mai. Les entreprises sont invitées à poursuivre « massivement » le télétravail. Les centres commerciaux de plus de 40 000 m<sup>2</sup> pourront rouvrir sur demande des préfets, sauf en Ile-de-France.

## Prime de 1 500 € pour les personnels d'Ehpad

Comme pour les soignants, tous les personnels des Ehpad percevront une prime décaissée de 1 500 € dans les 33 départements où l'épidémie aura été la plus forte, et de 1 000 € ailleurs. Il en sera de même dans les établissements accueillant des personnes en situation de handicap, lorsque l'assurance maladie contribue à leur financement. Un nouveau point d'étape sera programmé dans trois semaines.

Bruno ALVAREZ.



Source : ministère des Solidarités et de la santé.

Infographie : Ouest-France - Photo : AFP.

# L'accès aux plages devient possible dès le 11 mai

Depuis plus d'une semaine, des voix s'élevaient pour demander l'accès au littoral. Dans le Finistère, les réactions affluent après l'annonce du gouvernement. Le préfet et les maires devront s'accorder.

## L'événement

L'appel de la mer a été le plus fort ! Depuis plus d'une semaine, des voix s'élevaient pour demander l'accès au littoral, au premier rang desquelles la navigatrice Anne Quéméré. Le Premier ministre Edouard Philippe l'a annoncé ce jeudi 7 mai : l'accès aux plages et lacs pourra être autorisé dès le 11 mai par les préfets, sur demande des maires. Dans le Finistère, les réactions arrivent de partout.

## La navigatrice Anne Quéméré

« Il reste du chemin à parcourir mais j'ai l'impression qu'on est plutôt sur la phase descendante de la montagne. » Anne Quéméré, navigatrice, sportive et sauveuse en mer, a guetté avec fébrilité les annonces. « J'avais entendu ce matin qu'en première lecture de l'amendement proposé, ça avait été refusé. Je m'étais dit ça ne sent pas très bon. C'est très encourageant de voir que certains sont revenus à la raison. Maintenant, c'est à nous citoyens de montrer qu'on est capables d'être responsables. Tout le monde sait que le virus ne va pas s'éteindre, il faut respecter les consignes, c'est très clair. Mais si des maires sont hésitants ou réticents, c'est à nous d'engager les discussions et c'est jouable car un maire est beaucoup plus abordable surtout dans nos petites communes littorales. »

## Denis Palluel, maire d'Ouessant :

« L'État nous fait enfin confiance » « Ce qu'on demandait ici, à Ouessant, où il y a 400 m de plage et 40 km de côtes, c'était la réouverture du littoral. Et de la pêche en mer, pour ceux qui possèdent un canot. Cette interdiction était complètement injustifiée. Au pire, les gens la prenaient pour une brimade, au

mieux pour une méconnaissance totale de notre réalité vue de Paris. Cette polémique ridicule n'aurait même pas dû exister. Elle révèle une nouvelle fois à quel point il manque de l'huile dans les rouages entre l'État et les collectivités. Le point positif, là, enfin, c'est que le gouvernement fait, là, confiance aux maires, à ceux qui connaissent leur littoral. Cette reconnaissance arrive à point nommé dans la crise du Covid-19, après bon nombre de directives du type « Débrouillez-vous donc pour appliquer ça ! »

## Yannig Robin, maire de Plouguerneau :

« Un cas d'école » « C'est une excellente nouvelle qui s'accompagne d'un grand soulagement. Nous, les maires, avons interrogé l'incohérence de cette règle descendante. Et du fameux « 1 km autour de chez vous » qui ne correspond pas du tout à la réalité de notre littoral. J'espère que cet épisode des plages deviendra un cas d'école. Surtout si on le ramène à la loi « 3D » d'Emmanuel Macron, pour Décentralisation, Différenciation et Déconcentration. On tient là matière à faire avancer les relations entre l'État et les élus de terrain. »

## Dominique Cap, maire de Ploegastel-Oaulas et président de l'Association des maires du Finistère

« J'en suis ravi ! Appuyés par la Région, les élus bretons sont montés au créneau et ont été écoutés. C'est une grande satisfaction. Dès ce vendredi 8 mai, on rentre dans le vif du sujet, un groupe de travail va être constitué avec la préfecture. On ne traite pas de la même manière une plage urbaine ou une grève rurale. Je vais envoyer une lettre aux 114 maires des 114 communes littorales

du Finistère en leur demandant leur position : attente ou ouverture ? Il y a du boulot en perspective en ce week-end férié, mais c'est pour la bonne cause ! »

## Erwan Balanant, député MoDem de Concarneau-Quimper

Le député MoDem « se félicite de la décision du gouvernement. Notre travail législatif et de persuasion a payé. [...] Maintenant place aux maires et aux préfets pour mettre en place des dispositifs permettant d'allier la crise sanitaire et notre amour de l'océan ! »

## Michaël Quemez, maire de Quimper

Michaël Quemez, maire de Quimper, président de l'association des ports de plaisance de Bretagne, président de l'agence Finistère 360 Tourisme et Nautisme : « Les Bretons et la mer. Comment aurions-nous pu les séparer encore plus longtemps... Cette confiance faite aux maires, aux professionnels de nos bases nautiques et ports de plaisance, nous oblige. »

## La fédération du Finistère du Parti Socialiste

« Il a tout de même fallu une très forte mobilisation de la part des élus et des habitants de tous les littoraux, et en particulier de Bretagne et du Finistère, pour que le gouvernement accepte de faire confiance aux maires pour organiser l'accès aux plages. »

## Michel Canévet, sénateur, (Union centriste)

« Je suis satisfait que le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur aient entendu et surtout écouté les très nombreux Bretons qui ne comprennent pas que l'on interdise de



En baie d'Audierne.

Photo : Archives Ouest-France Tourisme-Océan

façon unilatérale l'accès aux plages ainsi qu'aux sentiers côtiers. »

## Didier Le Gac, député LREM de Brest rural

« C'est une bonne nouvelle pour nos concitoyens qui ont fait preuve de beaucoup de civisme pendant le

confinement, mais également pour les activités économiques associées. [...] Les acteurs locaux et les collectivités sont les mieux placés pour mesurer les réalités de terrain. »

Ludovic Jolivet (Agir),

maire de Quimper « Donner la possibilité aux maires, dans le cadre de leur pouvoir de police et leur bon sens, de permettre l'accès aux plages, est pertinent. La plage n'est pas un facteur de risque, pas plus que l'hypermarché, le marché ou une promenade en ville. »

# En Finistère, les plages seront ouvertes lundi 11 mai

Pour le préfet Pascal Lelarge, l'important est de mettre l'accent sur les mesures de déconfinement. Avec les élus, il envisage l'ouverture des plages ce lundi, là où un accord sera trouvé.

## Entretien



Le préfet du Finistère Pascal Lelarge.

(Photo: Ouest-France)

### Comment anticipez-vous la semaine prochaine ? Qu'est-ce qui est primordial, selon vous ?

Il faut parler du déconfinement avant de parler de l'ouverture des plages, parler de l'ensemble des dispositions que nous mettons en place. La limite des 100 km pour les déplacements nous facilite les choses en Finistère. C'est rassurant, d'autant plus que tout le monde a joué le jeu. L'étape suivante, c'est avant tout la question sanitaire. Notre challenge sera celui de la détection au plus court de tous les nouveaux cas de Covid-19, car le virus aura plus de possibilités de circuler. Il faudra donc une bonne prise en charge de ces patients. Donc, la nécessité d'une grande interaction entre la médecine de ville et l'ARS, en lien avec les maires, les CCAS, le conseil départemental, quand par exem-

ple on pense aux personnes âgées ou à la petite enfance.

### La question des masques ?

Oui, il faudra des masques dans les transports en commun, dans les collèges la semaine suivante, dans certains petits commerces... Même s'il n'y a pas d'obligation d'en porter un dans l'espace public, il est devenu pour toutes les personnes qui travaillent un élément de protection individuelle. Nous avons eu beaucoup de bonnes initiatives pour créer des masques, mais cela ne suffit pas. Aujourd'hui, le canal sanitaire livre des masques, l'approvisionnement fonctionne. Leur fabrication est rentrée dans une phase industrielle.

### Comment se présente l'ouverture des écoles en Finistère ?

La grande majorité des écoles seront ouvertes mardi, en primaire. Il faut la confiance des parents. La transition consiste à sortir du confinement et à apprendre à vivre avec le Covid-19. Nous ne pouvons pas faire autrement : il faut être rassurant, mais il ne faut pas être naïf.

### Et l'ouverture des plages alors ?

La question des plages ne se comprend que si nous posons ce préalable. On ouvre, mais on y va mollo ! Le

virus ne demande qu'à circuler. Nous avions fermé durant le confinement car si on lâchait la bride... Donc, le régime change le 11 mai. Nous ne serons plus dans des arrêtés préfectoraux, mais dans le cadre d'une loi et de décrets. Et la loi dit que les plages restent fermées... Mais, le gouvernement renvoie au couple préfet-maire pour rouvrir quand les usages le permettent. Tous les départements ne sont pas logés à la même enseigne. En Ille-et-Vilaine, il y a une centaine de kilomètres de côtes, en Finistère, il y a 1 400 km de côtes. La pression est faible chez nous, c'est la raison pour laquelle on a donné de la souplesse à l'échelle départementale.

### Comment allez-vous procéder avec les maires ?

Nous en avons déjà parlé avec eux, jeudi soir. Nous allons avancer dans les trois jours qui viennent pour mettre en œuvre des solutions faciles. Je ne poserai pas de cahier des charges, mais j'attends les maires sur trois points importants.

Un, je serai attentif aux questions environnementales à l'heure où la nature a pu reprendre ses droits. Je vais consulter des experts, des associations environnementales, qu'ils me donnent des préconisations. Deux, la question sanitaire : nous



La plage de Kerveil dans la commune de Pionévez-Portzay.

(Photo: Ouest-France)

serons attentifs aux facteurs de risques comme les regroupements. Cela pose aussi la question des activités collectives et individuelles. Ce n'est pas à moi de dire si une école de surf peut ouvrir, mais au ministère.

Par contre, un surfeur qui va dans l'eau et repart, pas de problème. Trois, nous prendrons en compte la question de l'ordre public. Les plages pourraient par exemple être fermées la nuit. Ne soyons pas naïfs : j'ai

demandé à la gendarmerie de me dire où se situaient les plages à problèmes... Voilà comment l'envisage de converger avec les élus. Ce sont eux qui seront les garants de l'ouverture. C'est la police du maire qui fera loi, et je dirai oui... Ou non.

### Par exemple, lundi matin, pourrions-nous nous promener sur le sable de la baie d'Audierne ?

Oui, pas de problème, si nous avons un accord avec le maire de la commune concernée.

### Qu'en sera-t-il des sports comme le kayak, le long-côte ?

Il faut bien que les gens comprennent les règles. Oui, à des pratiques individuelles, avec des garde-fous. En lien avec des maires, nous ouvrirons des plages pour le surf, par exemple. Si on se met d'accord, il y aura un arrêté municipal et une dérogation préfectorale. Pour moi, on va à la plage pour se promener, en famille par exemple. Il y a aussi les randonneurs... Contrairement aux apparences, ma posture est simple : environnement, sanitaire et sécurité avant tout. Et puis, sur une plage du nord, avec un vent d'Est, on ne reste pas des heures...

Recueilli par  
Christian GOUEROU.

# À partir de lundi, ce qui est permis ou reste interdit

Les Français n'ont jamais été aussi proches du déconfinement, prévu lundi 11 mai. Le plan élaboré par le gouvernement va se dérouler de façon progressive. Comment s'articule-t-il ?

## Ce qui rouvre ou reprend à partir de demain

- ✓ Bibliothèques, médiathèques et petits musées
- ✓ Cimetières
- ✓ Centres commerciaux de moins de 40 000 m<sup>2</sup>
- ✓ Commerces (coiffeurs, institut, habillement, déco, auto...)
- ✓ Crèches, écoles maternelles et écoles élémentaires
- ✓ Déplacements courte distance (à moins de 100 km du domicile) Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile
- ✓ Marchés en plein air (possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet)
- ✓ Parcs, jardins et sorties en forêt (uniquement dans les départements en vert sur la carte du déconfinement)
- ✓ Rassemblements (limités à 10 personnes maximum)
- ✓ Sports individuels en plein air
- ✓ Transports en commun et scolaires (port du masque obligatoire)

## Ce qui est déjà autorisé et reste maintenu

- ✓ Cérémonies d'inhumation (limitées à 20 personnes maximum)
- ✓ Déplacement dans l'espace public (plus besoin d'attestation)
- ✓ Lieux de culte (ouverts sans cérémonie)
- ✓ Taxis et VTC (port du masque obligatoire)

Sources : Gouvernement - Maire Info.



## Ce qui peut changer

Centres commerciaux de plus de 40 000 m<sup>2</sup> : possibilité de poursuite de leurs fermetures, décisions des préfets

Chômage partiel : prolongé au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> juin

## Ce qui reste fermé ou interdit jusqu'au 2 juin (avec décision)

- ✗ Bars, cafés et restaurants
- ✗ Cérémonies religieuses et mariages (reportés sauf urgence)
- ✗ Cinémas, grands musées et théâtres
- ✗ Collèges (réouverture progressive à partir du 18 mai)
- ✗ Lycées
- ✗ Plages, lacs et centres nautiques
- ✗ Salles de concert, de spectacle, des fêtes ou polyvalentes
- ✗ Sports individuels à l'intérieur (piscines, gymnase...)
- ✗ Sports collectifs et de contact
- ✗ Transports aériens (sauf travail ou motif impérieux avec justificatif)
- ✗ Transports inter-régionaux (sauf travail ou motif impérieux avec justificatif)
- ✗ Vacances (colonies, camps, organisation...)

## Ce qui reste pour l'instant fermé ou interdit

- ✗ Compétitions sportives professionnelles (fin de saison)
- ✗ Déplacements longue distance à plus de 100 km du domicile (sauf travail ou motif impérieux)
- ✗ Festivals et grands événements (plus de 5 000 personnes)
- ✗ Universités (jusqu'à septembre)

## Carte du déconfinement



Infographie Ouest-France - Photo : Marc Ollivier.

## La Ville veut relancer l'activité économique

À quelques jours de la première phase de déconfinement, André Fidelin, maire de Concarneau, fait le point sur la situation sanitaire et économique que traverse la Ville.

### Relancer l'activité économique locale

Les finances de la Ville seront dégradées, compte tenu de la crise sanitaire. « On enregistre une perte d'environ 180 000 € », souligne André Fidelin, maire de Concarneau. Pour soutenir l'économie locale, la municipalité a pris plusieurs décisions.

Parmi elles : l'exonération de la taxe de droit de places pour les terrasses et les déballages, l'exonération de la taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures, qui représente 150 000 € et la gratuité du bac électrique jusqu'au 2 juin.

La suppression du stationnement payant cet été, en conservant un système de zone bleue, est également à l'étude. « Cela aurait une incidence budgétaire importante puisqu'il représente 500 000 € chaque année. On va en discuter la semaine prochaine avec les élus », indique le maire. Une campagne d'affichage pour inciter à consommer local va également être lancée à partir de fin mai.

Concarneau Comouaille agglomération (CCA) contribue à hauteur de 100 000 € au fonds d'aide Covid-Résistance Bretagne, pour apporter son soutien aux entreprises et associations. « Un prêt d'un montant compris entre 3 500 € et 50 000 € et remboursable sur une durée de 36 mois ou 18 mois en différé », précise André Fidelin.

### Des masques pour la population

La Ville s'est dotée de 20 000 masques en tissu grand public. Ils seront distribués du 18 au 29 mai, sur sept sites différents (Gymnase du Cossec, Pôle nautique, Maison des associations, Maison de quartier de Tiliz, Halle des sports du Porzou, Foyer associatif de Beuzec, Kerandon). Le retrait des masques sera organisé par tranches d'âge. Les habitants seront invités à se déplacer seul et pourront retirer les masques pour leurs proches.

### Des équipements publics toujours fermés



André Fidelin, maire de Concarneau, suivi de Bertrand Le Goff, directeur général des services, souhaitent relancer l'activité économique locale de la Ville. Photo: Gustaff

Les établissements publics ne pourront pas tous rouvrir à partir du 11 mai, compte tenu des mesures strictes imposées (désinfection des salles, limitation à dix personnes). C'est le cas des salles associatives en accès autonomes (Tiliz, Abri du marin, ferme du Moros) qui seront fermées au moins jusqu'au 2 juin. La Maison des associations ouvrira néanmoins son bureau à partir du mardi 12 mai, pour permettre la préparation des échéances de septembre.

L'accueil de la mairie ouvrira uniquement au rez-de-chaussée, à partir de la semaine prochaine. Un bureau équipé d'un plexiglas sera également mis à disposition des agents de la Ville, qui accueilleront du public sur rendez-vous.

Les salles de sport sont fermées jusqu'au 2 juin. Néanmoins, le tennis

a obtenu l'accord de sa fédération pour reprendre les entraînements sur les courts extérieurs à partir de la semaine prochaine. Le maire a également autorisé la réouverture du complexe athlétisme de CCA.

### Marchés : vers un retour à la normale

À partir de la semaine prochaine, le lundi, la place Jean-Jaurès pourrait accueillir douze commerçants, le mercredi, quatre alimentaires bios sur le parvis des halles et le vendredi matin, sur le parvis des halles et place Jean-Jaurès, vingt-trois commerçants alimentaires devraient être présents, en alternance une semaine sur deux (soit la reprise des quarante-six titulaires). Une gestion des flux serait maintenue le lundi et le vendredi.

### Une réouverture des urgences

### début juin

Suite à une demande d'André Fidelin auprès du directeur du Chic (Centre hospitalier de Comouaille Quimper Concarneau), Jean-Pierre Heurtel, pour une réouverture des urgences de Concarneau, ce dernier a indiqué que « l'hôpital ne sera pas en mesure de les rouvrir, car l'ensemble des ressources humaines sera toujours utilisé pour faire fonctionner le deuxième service des urgences de Quimper » dans le cadre du Covid-19.

Mais ce deuxième service prévoit de fermer fin mai. Par conséquent, « les urgences de Concarneau doivent rouvrir début juin, comme le Smur (Service mobile d'urgence et de réanimation) de Concarneau et Douarnenez », a assuré le directeur du Chic à André Fidelin.

Timothy GAINOUX.

## Concarneau en bref

---

### Une cellule d'écoute pour les confinés

L'association Saint-Vincent-de-Paul a dû, comme les autres, réduire ses activités. **« Nous ne pouvons plus nous rendre dans les Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), ni accueillir les personnes isolées aux goûters de Lanriec. Et nous ne pourrons pas organiser cette année la fête de l'Amitié. Mais nous pouvons toujours écouter. »**

Les personnes seules qui souhaitent parler peuvent appeler l'association. Des bénévoles les rappelleront pour convenir d'un rythme d'échanges téléphoniques aussi longtemps que durera le confinement.

**Contacts** : permanence téléphonique tous les jours, du lundi au samedi, au 06 01 71 67 27 et 07 60 24 24 30.

### « Des comportements inappropriés » aux déchèteries

Dans un communiqué, Valcor, le syndicat de traitement et valorisation des déchets en Cornouaille, déplore que **« la longueur des files d'attente aux portes des déchèteries conduise certains usagers à des comportements inappropriés : recherche de passe-droit, insultes aux agents d'accueil, discourtoisie entre usagers ».**

Le syndicat rappelle que les usagers doivent respecter des règles d'usage. Pour se rendre en déchèterie, ils doivent impérativement avoir

une plaque d'immatriculation dont le dernier chiffre du numéro correspond au dernier chiffre de la date du jour (ex : XX-218-XX ou 0008-XX-29 pour les jours 8, 18 ou 28 du mois).

Il est aussi impératif de respecter une distance d'au moins deux mètres entre les personnes. Le nombre de personnes est limité en haut de quai, contrôlé par un agent d'accueil et une seule personne par véhicule est autorisée (sauf exception pour raison de santé).

## Il observe la faune marine des eaux bretonnes

Lancées en 2019, les croisières naturalistes menées par Sylvain Reyt et sa société Faune Océan, ont permis d'observer et de recenser une quantité d'oiseaux marins et de cétacés.

Passionné par les oiseaux et les mammifères marins, Sylvain Reyt a fondé en 2019 la société Faune Océan pour organiser des croisières naturalistes en période estivale. L'année dernière, sept croisières ont vu le jour au large du Finistère sud et du Morbihan. « **Quatre sorties au départ du golfe du Morbihan et trois au départ de Concarneau** », précise Sylvain Reyt.

L'occasion pour ce guide naturaliste de faire découvrir au grand public et aux observateurs chevronnés, des espèces rares et menacées, mais aussi d'améliorer la connaissance en répertoriant ces animaux. « **Les données naturalistes sont ensuite transmises à Faune Bretagne et à Observmer qui travaillent sur la conservation des espèces. Elles permettent de mieux connaître les espèces, leur effectif et leur présence sur telle période de l'année** », explique-t-il.

### Des oiseaux rares et menacés

En 2019, les croisières de Faune Océan ont permis de recueillir 411 données naturalistes. En ce qui concerne les oiseaux marins, quarante-six espèces ont été identifiées, soit environ 6 000 individus. Parmi eux, des espèces menacées comme le puffin des Baléares. « **Cet oiseau marin fréquente le golfe de Gascogne et les**



*Le puffin des Baléares est une espèce menacée, qui « fréquente le golfe de Gascogne et les eaux bretonnes en dehors de la période de reproduction ».*

(PHOTO : FAUNE OCEAN)

**eaux bretonnes en dehors de la période de reproduction. On a pu l'observer quasiment à chaque sortie** », se réjouit Sylvain Reyt.

Des espèces rares sur nos côtes françaises ont également été remarquées. C'est le cas de l'océanite de Wilson. « **Un petit oiseau noir ressemblant à une hirondelle. Elle se reproduit en Antarctique et peut se déplacer vers le nord, en dehors de la période de reproduction** ». Le puf-

fin majeur, la mouette de Sabine ou encore le labbe à longue queue viennent compléter la liste des oiseaux rares.

### Le dauphin, une espèce en déclin

Quatre poissons-lunes, un groupe de thons rouges et quatre espèces de mammifères marins ont aussi été recensés en 2019. Le dauphin commun constitue une très grande

majorité, environ 1 000 individus, suivi du marsouin commun, du grand dauphin et du phoque gris.

Pour distinguer chaque espèce, le naturaliste prête une attention particulière à la morphologie et au comportement. « **Les dauphins communs sont plus démonstratifs que les grands dauphins. Ils peuvent jouer avec l'étrave du bateau et faire un bout de chemin avec nous. Cela offre de magnifiques moments pour le public** », se félicite-t-il.

Malgré tout, l'espèce est sous le coup de captures. Si des mesures efficaces ne sont pas prises dans les années à venir, le dauphin pourrait bien se raréfier, et disparaître des côtes bretonnes. « **L'observatoire Pelagis a montré que le taux de mortalité de l'espèce est supérieur au taux de renouvellement** », s'inquiète Sylvain Reyt.

Le guide naturaliste prépare déjà les prochaines sorties estivales. Elles devraient débuter à la fin du mois de juin. « **On a prévu d'en faire six dans le Morbihan et cinq dans le Finistère** ». Un bon moyen de sensibiliser sur les menaces qui pèsent sur le milieu marin.

Timothy GAINOUX.

**Pratique** : Informations et réservations sur [fauneocean.fr](http://fauneocean.fr) ou par téléphone au 06 21 49 44 14.



## La plage ? C'est pour aujourd'hui ou pour demain ?

Les maires de Concarneau, Trégunc et Névez ont demandé une dérogation pour la réouverture de leurs plages. Celle-ci ne devrait toutefois pas être effective dès aujourd'hui.

Pascal Lelarge, préfet, a annoncé, dans notre édition du samedi 9 mai, que les plages du Finistère pourraient rouvrir dès ce lundi. Au niveau de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), les maires des communes littorales, André Fidelin (Concarneau), Olivier Bellec (Trégunc) et Albert Hervet (Névez) ont, chacun, demandé une dérogation afin que cela soit possible.

Mais dans les faits, vous ne pourrez pas profiter du sable et de la mer sur toutes les plages dès ce lundi. Le point dans les trois communes littorales de l'agglomération.

### Concarneau : une demande de dérogation pour quatre plages

Après échange avec la préfecture, André Fidelin a appris qu'il ne pourrait pas rouvrir les onze plages de Concarneau dès ce lundi 11 mai. « On m'a expliqué que, dans un premier temps, nous n'aurions une dérogation que pour quelques plages, les plus importantes, explique le maire. Alors que nous espérions toutes les rouvrir, nous avons donc fait la demande pour quatre d'entre elles uniquement : les plages des Sables-Blancs, de Cornouaille, des Dames et la Belle Étoile au Cabellou. On attend désormais la réponse du préfet. »

Dans son courrier, André Fidelin a précisé les mesures que la commune comptait mettre en place. Parmi elles, « l'installation d'une signalétique au niveau des plages et des sentiers côtiers », la présence d'agents chargés de « rappeler les consignes », l'interdiction de se rassembler et de consommer de l'alcool, ou encore la mise en place d'horaires afin d'interdire la plage à la nuit tombée. Dernière mesure : « obliger » les gens à avoir une activité physique et donc interd-



La plage des Sables-Blancs devrait pouvoir accueillir du public dans les prochains jours. Reste à savoir quand.

PHOTO: OUEST-FRANCE

re le farniente.

### Trégunc : les gravelots à collier interrompu protégés

À Trégunc, Olivier Bellec a demandé la réouverture de toutes les plages à l'exception des criques et de celle de Kerouiny. « Dans la mesure où les gravelots à collier interrompu se trouvent actuellement en période de nidification à cet endroit, explique le maire. Comme on le fait déjà habituellement, on a pris cette décision en concertation avec le Conservatoire du littoral et Bretagne Vivante. »

Le reste des 23 km de côtes que compte la commune devrait être accessible. Mais pas forcément dès le lundi 11 mai. « Les choses ne pourront pas se faire du jour au lendemain, prévient Olivier Bellec. Il y a un dispositif important à mettre en place concernant la signalétique puisque nous avons prévu une entrée et une sortie pour chaque plage, ou encore un sens de circulation uni-

que pour certains sentiers côtiers. Or, la priorité reste de réussir la réouverture des écoles. Nous travaillons d'arrache-pied sur de nombreux dossiers, mais nous faisons avec nos moyens. Il n'est pas impossible que la réouverture des plages attende quelques jours supplémentaires. »

Concernant les mesures sanitaires, le maire insiste sur « la responsabilité individuelle de chacun ». « Les choses ne se passeront bien que si les gens respectent les gestes barrières. À la plage comme ailleurs. »

### Névez : « Qu'on ne nous refasse pas le coup de l'école ! »

Comme Olivier Bellec, Albert Hervet en appelle à « la responsabilisation de la population ». Pour le maire de Névez, la réouverture des plages doit se faire sans mesures trop contraignantes. « Qu'on ne nous refasse pas le coup de l'école ! », prévient-il en rappelant le casse-tête que consti-

tue le retour en classe.

Comme les autres maires, il est favorable à la mise en place d'horaires, qui seront sans doute les mêmes sur les trois communes de CCA, ou encore à l'interdiction de consommer de l'alcool. Comme à Trégunc, il ne veut pas, en revanche, empêcher les gens de se poser sur le sable. Mais il propose d'interdire les parasols, « faciles à repérer ». « De cette manière, s'il y a du soleil, les gens ne resteront pas des heures au même endroit et cela évitera les rassemblements. »

À Névez, qui compte 17 km de côtes, « il n'y a pas une densité infernale à cette période de l'année, rappelle Albert Hervet. Les gestes barrières peuvent facilement être respectés. L'accès aux plages peut nous permettre de faire l'essai avant une éventuelle ouverture cet été ». Mais ça, c'est une autre histoire.

Stéphane BACRO.

## Certains équipements de CCA rouvrent

Concarneau Cornouaille Agglomération a indiqué qu'une partie de ses équipements et services peut reprendre à partir d'aujourd'hui.

À partir de ce lundi 11 mai, une partie des équipements et services de Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) peut rouvrir dans le respect des règles sanitaires.

### Les équipements qui rouvrent

Les accueils physiques de l'hôtel d'agglomération, du centre technique communautaire, du service de l'eau et de l'assainissement, du local place des idées à Kerandon et de l'écopôle/point info habitat rouvriront aux jours et horaires habituels.

### Les équipements qui restent fermés

Les deux musées de CCA (le Musée de la pêche et le Musée de Pont-Aven) restent fermés. Ils maintiennent néanmoins le lien avec les internautes en proposant des contenus en ligne.

L'E-bus, le bus connecté de CCA, reste à l'arrêt. L'animateur propose, dès le mercredi 13 mai, un service « coup de pouce » pour répondre à des questions liées à l'informatique et aux usages d'internet. Ce service gratuit sera accessible les mercredis, jeudis et vendredis de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h au 02 98 97 77 07.

Les espaces aquatiques de Concarneau et Rospenden restent également fermés jusqu'à nouvel ordre.

Les huit médiathèques de CCA déploient un service de retrait de documents, préalablement réservés par l'utilisateur ou sélectionnés par les bibliothécaires. Il fonctionnera aux horaires habituels des médiathèques.

### Les services à la population

Le centre local d'information et de coordination est joignable prioritairement par téléphone au 02 98 97 52 99 ou par mail clic@cca.bzh. Sur décision et proposition des conseillères sociales du



Les centres aquatiques de Concarneau et Rospenden restent fermés jusqu'à nouvel ordre. (Photo : Anowicz)

Clic, des rendez-vous pourront être proposés à l'hôtel d'agglomération ou place des idées à Kerandon.

Le Relais assistantes maternelles poursuit ses activités en informant les familles qui ont besoin d'un accueil ponctuel lié à la crise sanitaire ou un accueil régulier. Les éducatrices informent sur les possibilités d'accueil de l'enfant, les démarches administratives et les coûts. Elles continuent d'informer les assistantes maternelles sur les questions relatives à l'accompagnement éducatif et au contrat de travail. Les éducatrices sont joignables du lundi au vendredi par téléphone et mail (RAM Nord : ram-nord@cca.bzh 02 98 66 32 29 ; RAM Sud : ram-sud@cca.bzh 02 98 50 17 75 ; RAM Concarneau : ram-concarneau@cca.bzh 02 30 97 06 61).

Le médiateur social et culturel de Kerandon reprend ses permanences du lundi au vendredi (sauf le mercredi matin). Il accueille dans son bureau une personne à la fois. Il est joignable par mail à : mediateur.kerandon@cca.bzh et au 06 19 37 41 50.

Le service Prévention santé poursuit son activité en lien avec ses missions et la crise liée au Covid-19. Il est joignable au 02 30 97 06 56 et par mail à : alexandra.pottier@cca.bzh.

## Pont-Aven

### Des repas offerts par le Moulin de Rosmadec



*Les chefs cuisinier et pâtissier ont livré eux-mêmes au centre de secours les repas préparés pour les 25 sapeurs-pompiers de Pont-Aven.*

| PHOTO : OUEST-FRANCE

Après ces deux mois de fermeture, Lennaïk Yven, directrice du restaurant le Moulin de Rosmadec, en lien avec la chocolaterie de Pont-Aven, a décidé d'offrir des repas à plusieurs corporations, « **en signe de soutien et de solidarité** ». Tout d'abord, au personnel de l'Ehpad présent, puis aux gendarmes et aux sapeurs-pompiers du centre de secours municipal. En tout, 90 repas ont été confectionnés par le chef cuisinier Sébastien Martinez, le chef pâtissier Pierre Méal ayant pour sa part confectionné les desserts.

Pour le cuisinier arrivé le 1<sup>er</sup> mars après dix ans dans la capitale où il a travaillé au George V et chez

Ledoyen, le démarrage avait été vraiment de courte durée ! « **Tout est réuni au Moulin pour faire plaisir aux gens. C'est un beau lieu avec une belle histoire, alors c'était vraiment dommage de ne pas pouvoir le faire vivre pendant cette période. L'occasion de préparer ces repas nous a permis de passer un bon moment tous ensemble.** »

Si tout se passe bien, les restaurants rouvriront peut-être le 2 juin. En attendant, les paniers individuels recelaient une bonne dose de réconfort : velouté de poisson, bœuf mijoté aux légumes crus et tartelette à la fraise acidulée et pointe de blé noir.

# Les commerçants ont hâte de revoir les clients

**Rosporden** — À l'approche de la date du déconfinement progressif, les commerçants de la commune reprennent espoir. Entretien avec le président de l'association des commerçants, Philippe Satre.

## Entretien

**Philippe Satre**, président de l'association des commerçants et artisans, j'achète à Rosporden.

### Comment a été vécue cette fermeture administrative du 15 mars par les commerçants ?

Quasiment tous ont mal vécu cette période, bien que certains commerces soient restés ouverts, par le biais de ventes en livraisons. Cela n'a pas compensé le fait de n'avoir aucune rentrée d'argent. La plupart ont très peu travaillé. Ils ont navigué entre désespoir et espoir. On est inquiets pour eux. Leur trésorerie a pris une claque.

### De quelle façon avez-vous organisé cette seconde phase, le déconfinement du 11 mai ?

On s'est concerté, en commençant par créer une affiche, un message positif sur lequel, on s'adresse aux clients, en leur disant que l'on a hâte de les revoir. On a vérifié que chaque équipe puisse détenir des masques, du gel et que soit installée, dans chaque magasin, une vitre Plexiglas qui puisse empêcher le contact direct



*Après le désespoir, les pleurs, les commerçants comptent sur le déconfinement progressif pour revoir leurs clients et réaliser enfin des ventes d'articles.*

PHOTO : OUEST-FINANCE

avec le client.

### Est-ce facile d'instaurer la distanciation sociale dans tous les magasins ?

Non, selon le secteur d'activité et la surface du magasin, chaque commerçant a fourni de grands efforts.

Chez nos opticiens, une séparation du comptoir de vente a été mise en place, ainsi que des modalités, s'agissant d'ajuster les lunettes. De plus, certains travaillent dans des petits commerces comme à la mercerie, où il s'agira, dans ce cas de figure, de limiter le passage des clients. Con-

cernant ma bijouterie, j'ai la chance d'avoir un espace adapté avec un cheminement circulaire.

### Certains magasins seront-ils plus protégés que d'autres ?

Oui, je pense aux coiffeurs, où le contact avec le client est très proche. Le masque sera obligatoire. Chez les esthéticiennes, c'est la même chose. Pour les soins, elles seront quasiment habillées comme des cosmonautes.

### Le masque sera-t-il obligatoire dans tous les commerces ?

Chaque commerçant sera libre de l'imposer ou non. C'est une décision qu'ils prendront de façon individuelle et qu'ils sauront expliquer aux clients.

### Quel est, aujourd'hui, l'état d'esprit des commerçants ?

Après les pleurs, on est impatients de revoir les clients. On compte sur eux. Après l'embellie de début d'année avec l'installation de nouveaux commerçants dans la commune, on a connu cette difficile période. On veut y croire et remonter la pente. Il est important que les personnes retrouvent leurs petits commerces.

## || *En bref* ||

### **Bibliothèques, musées et médiathèques de retour**



R125L

Parmi les annonces faites jeudi, la confirmation par Christophe Castaner « que la pratique sportive individuelle en extérieur sera autorisée mais que les lieux de sports couverts resteront fermés ». Le ministre de l'Intérieur a ajouté que « pourront rouvrir les bibliothèques, musées, médiathèques », en soulignant que les gestes barrières et la distanciation physique devront y être respectés. En revanche, « les cinémas et les salles de spectacles resteront fermés », a-t-il dit, en rappelant, en outre, « qu'aucun événement de plus de 5 000 personnes » ne pourra avoir lieu avant septembre.

# Accès au littoral : le point département par département

Dès ce week-end, l'accès au littoral va être régleménté. Le décret annoncé va prévoir un principe d'interdiction aux plages et autoriser les préfets de chaque département à donner des dérogations aux communes. Les mêmes que pour les marchés de plein air. Voici la méthode, département par département.

## **Ille-et-Vilaine : « lundi matin les plages restent fermées »**

La préfète d'Ille-et-Vilaine, Michèle Kirry, a quelque peu douché les espoirs des amateurs de plage les plus impatients, en indiquant, dès vendredi matin, que, dans son département, « les plages resteront fermées lundi ». Car il faudra, pour les maires, établir un cahier des charges strict, avec « des questions très pragmatiques » : sens d'entrée et de sortie de la plage, mobilisation de la police municipale s'il y en a une, fermeture des jeux d'enfants par des rubalises... « Les plages ne seront pas rouvertes avant qu'on ait effectué ce travail. Mais si on prend l'exemple des marchés, ça va très vite. Ça peut être en un jour ou deux », estime la préfète.

## **Finistère : dès lundi et pour les familles ?**

« Et pourquoi pas dès lundi matin ? », interroge Pascal Lelarge. Pour le préfet du Finistère, rien ne s'oppose à ce que des maires du département décident d'ouvrir leur littoral au public (ainsi que la bande des 300 mètres côtiers sur laquelle



En fonction de leur département, tous les Bretons ne retrouveront peut-être pas leurs plages à la même date. Photo Nicolas Créach

ils ont aussi autorité), dès le 11 mai au matin. Mais cela à condition qu'ils rédigent leur propre cahier des charges et qu'ils puissent assumer la mise en œuvre de ces réouvertures. Notamment sur trois points : d'abord le respect de l'environnement (de nombreuses espèces, d'oiseaux notamment, ont profité de la désertion des plages pour y nicher et s'y reproduire), ensuite le respect des normes sanitaires pour éviter un retour de bâton viral, et, enfin, le respect de l'ordre public. Et le préfet du Finistère ne voit pas « en quoi une famille pourrait ne pas laisser ses enfants faire des châteaux de sable, si leur plus proche voisin est à plusieurs mètres de dis-

tances sur une grande plage ventée ».

## **Morbihan : premières plages rouvertes à partir de mercredi**

Comme son voisin finistérien, le préfet du Morbihan insiste sur une réouverture des plages respectueuse de l'environnement, des conditions sanitaires, et de l'ordre public. La méthode et le calendrier diffèrent un peu néanmoins. « Lundi soir », explique Patrice Faure, nous serons en réunion avec tous les maires, parlementaires, représentants d'EPIC, mais aussi le SDIS et des présidents d'associations pour régler l'intégralité des questions liées au retour vers le littoral et aux chemins côtiers. Ce qui me semble impor-

tant, c'est d'harmoniser les règles au niveau départemental, pour qu'il n'y ait pas de concurrence entre les plages, qui créerait un afflux ici ou un reflux là ». Par ailleurs, le préfet attend aussi des communes qu'elles soient véritablement en mesure de faire respecter les règles qui seront décidées : « Il faut être sûr qu'elles auront, par exemple, moyen de faire respecter la distanciation physique des personnes », illustre-t-il. Premières ouvertures de plages possibles, « vraisemblablement » à partir de mercredi.

## **Côtes-d'Armor : attente d'un décret**

Les plages seront toujours interdites,

lundi, dans les Côtes-d'Armor. En ce premier jour de déconfinement, il sera donc hors de question de se précipiter sur le littoral avec sa serviette, son parasol et ses jeux de plage. Il faudra faire preuve d'un peu de patience car la préfecture, dit-elle, attend la parution du décret ministériel pour en savoir plus et disposer d'un cadre réglementaire pour prendre des mesures. Mesures dérogatoires qui pourraient s'apparenter, selon l'administration, à celles prises pour les marchés. En tout état de cause, si l'heure n'est pas à la précipitation, la préfecture confie qu'elle y travaille néanmoins par anticipation, en lien étroit avec les élus des communes du littoral.

FRANCE

# Au Parlement, un compromis trouvé sur la responsabilité pénale des maires

● Au bout d'une semaine agitée et après d'ultimes tractations entre députés et sénateurs, le Parlement a définitivement adopté, samedi soir, la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet face à l'épidémie du coronavirus. Le Président, Emmanuel Macron, a déjà annoncé qu'il saisirait lui-même le Conseil constitutionnel pour contrôler cette loi, dans l'idée que le texte soit promulgué ce dimanche soir, alors que les oppositions s'inquiètent des restrictions des libertés publiques.

Députés et sénateurs s'étaient mis d'accord, en début d'après-midi, en commission mixte paritaire, sur le point sensible de la responsabilité pénale des acteurs publics et privés amenés à mettre en œuvre la sortie du confinement, à compter de lundi. Cette question - singulièrement celle de la responsabilité des maires, en

première ligne pour la réouverture des écoles décidée par le gouvernement - était un sujet de vive tension entre majorité et opposition.

Le texte retenu modifie le code de la santé publique pour préciser qu'il est tenu compte des « compétences, des pouvoirs et des moyens » dont disposait « l'auteur des faits », dans « la situation de crise ayant justifié l'état d'urgence sanitaire », ainsi que de « la nature de ses missions ou de ses fonctions ».

## **Traçage : la sauvegarde des données limitée à trois mois**

Députés et sénateurs ont aussi trouvé un compromis sur l'autre « point dur » de ce projet de loi : la mise en place d'un suivi des malades du coronavirus et des cas contacts, grâce à un fichier de suivi en lien avec l'Assurance maladie. Les parlementaires ont assorti de garanties la cré-

ation de ce fichier, différent du projet d'application StopCovid. Ils ont notamment limité à trois mois la sauvegarde des données. Des « brigades », notamment agents de la Sécu, seront chargées de faire remonter la liste des cas contacts. Le texte prévoit aussi la possibilité d'une mise en quarantaine ou en isolement à l'arrivée sur le territoire national, dans certains cas.



Photo EPA

En Bretagne le 8 mai, à 16 h

### COVID-19, la situation

En France le 10 mai, à 20 h

En Europe

au 10 mai à 10 h

**332**  
patients  
hospitalisés  
dont 42 en réanimation

**2 553**  
cas  
confirmés

**225**  
décès dus  
au virus\*

9 de moins  
en une journée  
(= en réa.)

6 de plus  
en une journée

2 de plus  
en une journée

\*dans le cadre des prises en charge hospitalières. Patients âgés de 48 à 100 ans.

Nombre de cas confirmés



+ 200 personnes ne résidant pas en Bretagne ou dont les départements de résidence ne sont actuellement pas encore connus.

**906**  
retours  
à domicile  
+ 12 en 24 h

Source : ARS

**22 569**  
patients  
hospitalisés  
dont 2 776 en réanimation

**139 063**  
cas  
confirmés

**26 380**  
décès dus au virus  
dont 16 642 à l'hôpital

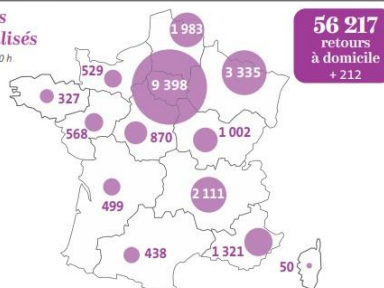
45 de moins  
en une journée  
(36 de moins en réa.)

209 de plus  
en une journée

70 de plus  
en une journée

Patients  
hospitalisés

Au 9 mai, à 20 h



**56 217**  
retours  
à domicile  
+ 212

**223 578**  
26 478 (57 pour 100 000 habitants)

Espagne

**218 268**  
30 395 (50/100 000 hab.)

Italie

**215 260**  
31 587 (47/100 000 hab.)

Royaume-Uni

**169 218**  
7 395 (9/100 000 hab.)

Allemagne

**138 854**  
26 310 (39/100 000 hab.)

France

**52 596**  
8 581 (75/100 000 hab.)

Belgique

**42 382**  
5 422 (31/100 000 hab.)

Pays-Bas

■ Cas confirmés  
■ Décès

Source : ECDC



Concarneau

# La reprise, les coiffeurs « n'attendent que ça ! »

Les salons de coiffure pourront à nouveau ouvrir dès lundi. Pour s'y préparer, les professionnels ont dû revoir leur manière de travailler et d'accueillir les clients. À Concarneau, les coiffeurs sont prêts et trépignent d'impatience.

## Guirec Flécher

● À celles et ceux qui n'en peuvent plus de voir leur tignasse ébouriffée, leurs cheveux blancs briller, leur frange désajustée, leur chignon trop tiré et leurs bouclettes s'emmêler, qu'ils se rassurent : la fin de l'anarchie capillaire, c'est pour bientôt. Dès lundi, les salons de coiffure pourront à nouveau ouvrir leurs portes à leur clientèle. « J'ai hâte, je ne suis jamais resté aussi longtemps de ma vie sans travailler ! », trépigne déjà d'impatience Étienne Lair, à la tête de son salon depuis trente ans.

Après huit semaines à la maison, lui et tous les professionnels du secteur sont déjà à pied d'œuvre pour le jour J. « J'ai fait tout ce qu'il y avait à faire : les masques, le gel hydroalcoolique, les gants, les peignoirs jetables, la vitre en plastique transparent... Tout pour prendre le moins de risque possible », liste Maria Grall, à la tête de « L'Atelier coiffure ».

Idem pour Laëtitia Burel, gérante du commerce « Le temps d'une coupe », qui profitera même de quelques visières pour travailler, elle et ses deux salariées, en totale



Certains salons de coiffure ont dû revoir l'agencement de leurs espaces, afin de pouvoir accueillir en toute sécurité leur clientèle. Photo archives Claude Prigent

sécurité.

### Les espaces réaménagés

En plus du matériel de protection, tous ont dû réaménager leurs locaux afin de pouvoir accueillir leurs clients en garantissant les mesures sanitaires. « Nous avons sept postes de coiffage, mais nous en avons enlevé un sur deux afin d'avoir la distanciation nécessaire, informe Anaïs Vautier, qui vient tout juste de reprendre le salon « Marine Rolland Coiffeur ». On a aussi du gel pour les clientes, mais pas de revue, pas de boisson et on garde des petits créneaux entre deux coupes pour avoir le temps de nettoyer. Chaque instrument sera désinfecté comme les serviettes et les peignoirs », poursuit-elle.

Au « Salon des halles », Fabienne Lucas dit, elle, « avoir la chance de bénéficier d'un espace assez grand ». « Je travaille seule, c'est donc plus facile à gérer. Comme j'ai quatre postes de coiffage en bas et

un autre à l'étage, je vais pouvoir séparer facilement les clients. Surtout pour les couleurs, qui nécessitent un temps de pose assez long », complète-t-elle.

### Les salons font déjà le plein

La reprise ne s'annonce en tout cas pas de tout repos pour les professionnels. « Le téléphone sonne à longueur de journée ! », s'exclame Maria Grall, qui annonce avoir rempli son carnet de rendez-vous pour les deux premières semaines du déconfinement.

Pour répondre à la demande, certains d'entre eux pensent à allonger leurs horaires. « Le problème c'est qu'on ne pourra pas prendre autant de clients qu'avant et qu'il faudra tout désinfecter entre chaque passage. Et d'un autre côté, la demande va être forte. Physiquement, après huit semaines sans travailler, ça va être un petit peu compliqué, mais je suis prêt à le faire, je n'attends que ça ! », sourit le coiffeur, Étienne Lair.

# Des masques distribués à partir du 18 mai

Budget, relance de l'économie, marchés, déconfinement... Le maire de Concarneau, André Fidelin, a fait un point sur la situation découlant de la crise du coronavirus, en cette fin de semaine. Des masques seront distribués à la population à partir du 18 mai.



Un dispositif spécifique a été mis en place pour l'accueil du public en mairie, présenté ici par Bertrand Le Goff, le directeur des services, et André Fidelin, le maire.

## **1** Une distribution de masques à tous les Concarnois

La Ville procédera à une distribution gratuite de 20 000 masques à tous les Concarnois, du 18 au 29 mai, sur sept sites ouverts de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h : gymnase du Cossec, Pôle nautique, Maison des associations, Maison de quartier de Tiliz, halle des sports du Porzou, foyer de Beuzec, Kerandon. Les personnes devront se munir d'un justificatif de résidence principale à Concarneau et d'une pièce d'identité. Le retrait sera organisé par tranches d'âge.

## **2** Une réouverture partielle des équipements publics

« Compte tenu des mesures très strictes imposées, il ne nous sera pas possible de rouvrir l'ensemble de nos locaux à partir du 11 mai », prévient André Fidelin. Les salles associatives en accès autonome (Tiliz, Abri du marin, ferme du Moros) resteront fermées au moins jusqu'au 2 juin. La Maison des associations ouvrira à partir du 12 mai, pour permettre la préparation des échéances de septembre (planning d'occupation des salles, accès aux boîtes aux lettres...). Des réunions associatives pourront y avoir lieu (pas plus de dix personnes, selon un planning réduit et dans le respect des règles sanitaires).

À la mairie, l'accueil du public se fera uniquement au rez-de-chaussée, et un circuit spécifique a été mis en place.

## **3** Un plan de relance de l'économie

Afin de soutenir l'activité économique des commerces et entreprises locales, des exonérations de taxes (droits de place pour les terrasses et déballages, TLPE) ont été décidées pour cette année.

De même, le bac électrique est gratuit jusqu'au 2 juin, et une réflexion est en cours pour la suppression du stationnement payant cet été, avec possibilité d'un système de zone bleue et d'une gratuité du parking de la criée.

La Ville lance aussi une vaste campagne de communication pour inciter à consommer local.

À noter enfin que CCA participe, à hauteur de 100 000 €, au fonds d'aide Covid-Résistance Bretagne, dispositif d'avance remboursable destiné à aider les entreprises en difficulté.

Une plateforme en ligne sur laquelle les entreprises pourront déposer leur dossier de demande est en cours de création sur le site de la Région : [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh).

## **4** Une reprise des marchés

Les marchés devraient reprendre sous la forme suivante : douze commerçants le lundi place Jean-Jaurès ; quatre commerçants pour le marché bio du mercredi sur le parvis des halles ; 23 commerçants alimentaires présents en alternance, une semaine sur deux, sur le parvis et la place Jean-Jaurès le vendredi (soit une reprise de l'activité pour les 46 commerçants alimentaires et de marchandises périssables). Une gestion des flux sera maintenue le lundi et le vendredi.

## **5** Un trou dans le budget

« Les finances de la Ville seront dégradées du fait de la crise », annonce André Fidelin. Si les estimations portent sur des dépenses en baisse de 338 000 €, le manque à gagner côté recettes pourrait être de 515 000 €. Sans compter la perte de 500 000 €, en cas de stationnement gratuit cet été. Certains chantiers devraient être reportés d'une année, « afin de laisser un peu de marge de manœuvre à la collectivité », indique le maire. Ceux qui sont lancés (avenue de la Gare, ravelin de la Ville Close) seront maintenus.

# Quel plan de déconfinement pour CCA le 11 mai ?

## **Les accueils qui rouvrent**

À compter de lundi, les accueils physiques de l'hôtel d'agglomération, du centre technique communautaire, du service de l'eau et de l'assainissement ; du local Place des idées à Kerandon, et de l'écopôle/point info habitat rouvriront.

## **Piscines et musées**

Les espaces aquatiques de Rosporden et de Concarneau, ainsi que le Musée de Pont-Aven et celui de la Pêche resteront fermés. À noter que les deux musées restent actifs sur les réseaux sociaux.

## **Médiathèques**

Le réseau des huit médiathèques de CCA va déployer un service de retrait de documents, préalablement réservés par l'utilisateur ou sélectionné par les bibliothécaires. Il fonctionnera aux horaires habituels des médiathèques. Des affichages en indiqueront le fonctionnement.

## **E-bus**

Le bus connecté de CCA restera à l'arrêt. L'animateur propose, dès le 13 mai, un service « Coup de pouce » par téléphone, pour répondre à des questions simples liées à l'informatique et aux usages d'internet. Ce service gratuit sera accessible les mercredis, jeudis et vendredis, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h, au 02 98 97 77 07.

## **Relais assistantes maternelles**

Les éducatrices du Ram poursuivent

leur activité en informant les familles, qui ont besoin d'un accueil ponctuel lié à la crise sanitaire ou pour un accueil régulier, et les assistantes maternelles sur toutes les questions relatives à l'accompagnement éducatif et au contrat de travail.

Ram Nord (Rosporden, Saint-Yvi, Elliant, Tourc'h) : ram-nord@cca.bzh, tél. 02 98 66 32 29.  
Ram sud (Melgven, Pont-Aven, Névez, Trégunc) : ram-sud@cca.bzh, tél. 02 98 50 17 75.  
Ram Concarneau : ram-concarneau@cca.bzh, tél. 02 30 97 06 61.

## **Centre local d'information et de coordination**

Comme pendant le confinement, le Clic est joignable prioritairement par téléphone au 02 98 97 52 99 ou par mail clic@cca.bzh. Sur décision et proposition des conseillères sociales, des rendez-vous pourront être proposés.

## **Médiateur social et culturel de Kerandon**

Il reprend ses permanences du lundi au vendredi (sauf mercredi matin). Contacts : mediateur.kerandon@cca.bzh ; tél. 06 19 37 41 50.

## **Prévention Santé**

Le service poursuit son activité en lien avec ses missions et la crise liée au Covid-19. Il est joignable au 02 30 97 06 56 et par mail (alexandra.pottier@cca.bzh).

# Déchèteries : des « comportements inappropriés »

● Le syndicat Valcor, qui gère les déchèteries des pays de Concarneau et Quimperlé, regrette, dans un communiqué, « la longueur des files d'attente aux portes des déchèteries [qui] conduit certains usagers à des comportements inappropriés : recherche de passe-droit, insultes aux agents d'accueil, discourtoisie entre usagers, etc. ».

Valcor rappelle donc les règles : « Les jours d'accès aux déchèteries sont corrélés aux numéros d'immatriculation des véhicules [...]. Sauf dispositions contraires, l'arrêté du préfet du Finistère demeure donc applicable après le 11 mai. Cet arrêté impose que pour accéder aux déchèteries, les usagers particuliers doivent impérativement avoir une plaque d'immatriculation dont le dernier chiffre du numéro correspond au dernier chiffre de la date

du jour ».

Le syndicat rappelle également les règles sanitaires : « Respect d'une distance d'au moins deux mètres entre les personnes ; le nombre de personnes sera limité en haut de quai, contrôlé par un agent d'accueil ; une seule personne par véhicule (sauf exception pour raison de santé) ».



**Les jours d'accès aux déchèteries sont corrélés aux numéros d'immatriculation des véhicules.** Photo d'illustration

# Le réseau Coralie lance un déconfinement en deux temps

● Dans le cadre de la démarche de déconfinement, le réseau de transport Coralie va progressivement revenir à un fonctionnement normal. Cette évolution se fera en deux temps.

À partir de lundi, toutes les lignes fonctionneront sur les horaires de vacances scolaires. La montée se fera par la porte arrière. Les conducteurs ne vendront pas de tickets à bord. Les usagers devront anticiper leurs achats auprès des agences Coralie de Concarneau et Rosporden ou auprès des dépositaires du réseau. Le port du masque sera obligatoire et des mesures de distanciation seront mises en place.

À partir du 18 mai, toutes les

lignes fonctionneront sur les horaires de période scolaire. Les circuits scolaires vers les collèges seront assurés, en concordance avec les organisations mises en place dans les établissements. Les gestes barrières et les règles de distanciations seront maintenus dans les véhicules.

Selon les évolutions constatées le 11 mai (notamment aux heures d'affluence), de nouvelles mesures pourraient être prises pour assurer un fonctionnement des transports collectifs sécurisé sur le plan sanitaire.

## **Dédommagement pour les abonnés**

À noter que les élus de CCA ont

décidé de dédommager financièrement les abonnés annuels, pour la période du 16 mars au 11 mai, sous forme d'un avoir sur l'abonnement 2020-2021. Pour les personnes qui ne reprendraient pas d'abonnement l'année prochaine, un remboursement restera possible.

## **À noter**

*L'agence Coralie rouvrira ses portes, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, du lundi au vendredi, ainsi que le samedi, de 10 h à 12 h. Le service téléphonique est maintenu sur les horaires habituels de l'agence (de 8 h 45 à 12 h 30, et de 13 h 30 à 18 h 30, du lundi au vendredi, et de 8 h 45 à 12 h 30 le samedi).*

## Concarneau

Le voilier de course a été construit en 1956.



# Un voilier de légende en escale à Concarneau

Magnifique voilier de course en bois vernis construit en 1956, Hallali est en escale à Concarneau jusqu'à lundi. Son histoire est extraordinaire : vendu en 1984 à un Norvégien, la famille du premier propriétaire a eu l'opportunité de le ramener, l'été dernier, sur le littoral breton.

● « En juillet 2019, nous avons convoyé le voilier, alors baptisé le Cid, d'Oslo au chantier naval Marée haute, basé à Trégunc », se félicite le néo-Concarnois Hubert Guillet, nouveau copropriétaire de Hallali et petit-fils du premier skipper du crui-

ser racer long de 18,40 m. En passant par Cowes et Falmouth, il aura fallu douze jours à l'équipage, composé de sept personnes, « pour faire un voyage mémorable », souligne celui qui vient de créer l'association « Les Amis d'Hallali », en vue de la promotion et de l'entretien du bateau à la remarquable courbe. Hallali est le nom de baptême du voilier. Fin régatier, Franck Guillet, son premier propriétaire, était aussi un passionné de chasse à courre. C'est l'architecte naval Eugène Cornu qui a construit, en 1956, dans un chantier de Sartrouville (78) ce navire de légende, l'un des derniers voiliers français de course-croisière encore en activité.

### **Importants travaux de remise en état**

Pour pouvoir naviguer en toute sécurité, les copropriétaires de Hallali ont dû entreprendre, dès octobre 2019, d'importants travaux de remise en état de la coque (l'étrave et l'étambot, en particulier), du

moteur et aussi de l'électronique. Des travaux de rénovation réalisés à la fois par le chantier Marée haute, le charpentier marine de Combrit, Hubert Stagnol, et une joyeuse équipe de volontaires et de passionnés. « Nous avons entièrement décapé la coque et changé les bordées pourries », précisent Hubert Guillet et son gendre, Gabriel Bigot. « Ce fut une très belle aventure qui s'est développée au fur et à mesure. Mais nous sommes contents qu'il soit à nouveau à l'eau, car nous ne nous attendions pas à un tel travail ».

Amarré depuis jeudi sur un ponton du quai Carnot, Hallali ne restera pas dans l'arrière-port de Concarneau, malheureusement par manque de place. Lundi après-midi, il rejoindra Bénodet, son nouveau port d'attache, ravi de l'accueillir.

### **Pratique**

Renseignements par tél. 06 20 62 52 73 ou 06 88 37 54 65 et sur le site de l'association : [hallali.bzh](http://hallali.bzh).

Pays de Concarneau

# Plages : il faut encore patienter...

● Il va encore falloir patienter un peu, pour accéder aux plages. Alors que les maires de Concarneau, Trégunc et Névez ont tous trois demandé au préfet une dérogation pour pouvoir les rouvrir, les réponses n'étaient pas encore tombées, ce dimanche soir. Une décision pourtant très attendue, tant par les adeptes des balades sur la côte que par les élus et qui, depuis jeudi et l'annonce par le ministre de l'Intérieur de cette possibilité de réouverture, sont dans les starting-blocks. À tel point que, tant à Concarneau qu'ailleurs, plusieurs collectifs de citoyens se structurent pour envisager de manifester, si ces ouvertures ne se faisaient pas rapidement.

## **Seules quelques plages devraient rouvrir**

« Nous avons demandé la réouverture de toutes les plages », explique ainsi André Fidelin, le maire de Concarneau, qui en compte onze. « Le préfet nous a dit que deux ou trois ouvriraient. Nous en avons proposé quatre, avec les mesures d'accom-

pagnement ». Signalétique spécifique, présence d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP) pour informer, interdiction d'alcool, heures d'ouvertures autorisées, et nécessité d'être mobile sur la plage, que ce soit en marchant, en faisant du sport, en nageant... Tel pourrait être le dispositif mis en place, et qui attend maintenant le feu vert des services de l'État.



**Toutes les plages ne devraient pas rouvrir, quand le feu vert de la préfecture sera donné.**

Pendant près de deux ans, Anne a tout noté, au quotidien, de la vie de son père en Ehpad.



## La fille d'un résidant en Ehpad : « Souvent, je me suis sentie très seule »

Vivre et mourir en Ehpad... Un mois après la mort de son père, Anne (\*) témoigne : place de la famille, personnel fatigué et débordé, confinement, derniers jours... « J'ai fait tout ce que j'ai pu, mais j'ai l'impression d'avoir raté quelque chose », confie-t-elle.

**Olivier Desveaux**

● Anne a tout noté, minutieusement, au fil des jours. Depuis l'entrée de son père, René\*, Concarnois, dans un Ehpad du Sud-Finistère, jusqu'à sa mort à l'âge de 78 ans, en plein confinement, le 10 avril. Des choses les plus anodines aux relations avec le personnel, en passant par ses révoltes et ses interventions, elle n'a rien laissé passer de ces presque deux années qu'y a vécues son père, atteint de la maladie d'Alzheimer. René n'est pas mort du Covid-19. Mais pour Anne, il en est un peu une victime collatérale. Et pourtant, lorsqu'il était entré dans cet Ehpad, en juin 2018, sa fille l'avait vécu comme un soulagement. « Enfin, il allait être pris en charge », dit-elle. Elle le reconnaît : « Du fait de sa maladie, il ne supportait pas grand monde. Alors j'y allais presque tous les

jours. J'étais très présente. Peut-être trop ».

### « On m'a demandé de me plaindre, de témoigner »

Une présence qu'une grande partie du personnel semble apprécier, pourtant. « On me disait souvent que ça aidait bien. Je lui donnais à manger ». Là où les aides-soignantes ne disposent que d'une dizaine de minutes pour aider les personnes les plus dépendantes à manger, Anne, elle, prend le temps.

Au fil des mois, l'état de santé de René se dégrade, tandis qu'Anne tisse des relations étroites avec le personnel.

« Lorsque l'on est très présent, on échange beaucoup. Et certaines se confient. Plusieurs m'ont demandé de me plaindre, et de témoigner. Les familles aussi. En fait, tout le monde se plaint ».

### « Le personnel est débordé »

Car tout n'est pas rose, loin de là. « Le personnel n'y est pour rien. Globalement, il est sympa, mais il est débordé, il n'a pas le temps de s'occuper des résidents les plus dépendants. Et il n'est pas assez formé pour les malades d'Alzheimer », note Anne. « Mon père voulait partir, rentrer chez lui. Sa maladie se développant, il a fallu le shooter. Mais ils n'ont jamais trouvé le bon traitement. Il s'est retrouvé attaché, enfermé ». Elle évoque les moments les plus durs. Comme cette fois où, passant vers 18 h, elle retrouve René avec un cou difforme. « On aurait dit Elephant Man. Il faisait une réaction. L'infirmière était passée tellement vite qu'elle n'avait rien vu. Et le médecin n'a pas pris le temps de se pencher sur son cas.

Sa journée était finie ».

### « Je me suis dit : mon père est mort »

« Souvent, je me suis sentie très seule », déplore Anne. Lorsqu'arrive le 17 mars, et les mesures de confinement. Déjà, avant cela, l'état de santé de René s'était fortement dégradé. Ce qui conduisait Anne, à être encore plus présente. Quand subitement, il a fallu tout arrêter. « Je me suis dit : mon père est mort ». Qui pour compenser sa présence, son soutien ? « La cadre de l'Ehpad a fait ce qu'elle a pu, en mettant en place des échanges par vidéo. J'ai pu voir mon père à deux reprises », dit Anne, reconnaissante. Jusqu'à ce qu'une bactérie n'aggrave la situation de René. « On m'a interdit de venir le voir, au début. Finalement, trois jours avant la fin, on m'a donné l'autorisation. Il ne mangeait plus. Il m'a serré la main. Mais là encore, j'ai dû intervenir, quand une infirmière a parlé d'enterrement devant mon père, encore en vie ».

### Pour que les choses changent

Anne salue le courage du personnel, souligne qu'elle a été très soutenue par sa famille, par ses amis, durant cette épreuve. Mais les regrets sont là. « J'ai fait tout ce que j'ai pu, mais j'ai l'impression d'avoir raté quelque chose ». Son témoignage, elle le lance comme un appel à ce que les choses changent, « à ce que les Ehpad aient plus de moyens, que les familles soient mieux reconnues, que les malades d'Alzheimer ne soient pas accueillis s'ils n'ont pas les moyens de s'en occuper ».

\* Les prénoms ont été modifiés.



# Le retour du bac en mode sécurité

● Dès ce lundi, le bac du Passage pourrait reprendre du service. « La seule incertitude, c'est la livraison des masques pour les agents », explique Bruno Quillivic, l'adjoint au maire en charge des affaires portuaires. Une livraison qui pourrait être faite dans la matinée.

Cette traversée sera gratuite, jusqu'au 2 juin au moins, et elle se fera dans des circonstances exceptionnelles, pour deux raisons.

À commencer par la mise en œuvre de mesures de distanciation sociale. Ainsi, le bac ne pourra embarquer que dix personnes à la fois, et aucun

contact ne sera possible avec le pilote. Ce qui explique notamment cette gratuité, l'agent ne pouvant se charger de la billetterie.

Quant à la liaison, elle ne se fera pas vers la Ville Close, mais vers la cale aux Voleurs. Endommagé avant les mesures de confinement, le ponton habituel n'a en effet toujours pas été réparé, « l'entreprise prestataire n'ayant pas répondu immédiatement pour la reprise des travaux », indique le maire, André Fidelin. Le ponton de la Ville Close pourrait être réinstallé d'ici la fin du mois, ou début juin.



**Alors qu'il devait retrouver son ponton de la Ville Close le 15 mars, la reprise du bac se fera, à partir de ce lundi, entre le Passage et la cale aux Voleurs.** Photo d'Archives - Le Télégramme

## **ELLIANT ● L'école Sainte-Anne accueillera ses élèves à partir de mardi**

La directrice de l'école Sainte-Anne a annoncé l'ouverture de l'établissement mardi, mais prévient qu'au vu du protocole et des mesures de sécurité, elle ne sera pas en mesure d'accueillir tous les élèves. « Les enfants ne retrouveront pas « l'école d'avant ». L'objectif ne sera pas de terminer le programme scolaire », a-t-elle prévenu. « Pas d'accès à la bibliothèque et aux jeux collectifs divers, le travail sur table sera privilégié, les déplacements seront limités au strict minimum. Les enfants seront accueillis par groupes de quinze élèves en primaire et dix en maternelle, en alternance. Les heures de récréation seront échelonnées, chaque groupe classe séparé. La pause méridienne sera réduite et sur la cour, il n'y aura ni de jeux de ballon, ni vélo... Ce retour se fera sur la base du volontariat et l'école à la maison se poursuivra pour tous ceux qui ne viendront pas à l'école ». Les horaires restent inchangés. Il n'y aura par contre plus de garderie, excepté le soir pour les enfants de parents prioritaires.

**ELLIANT**

## Des actions discrètes mais généreuses à l'attention de l'Ehpad

● Les résidents et le personnel de l'Ehpad tiennent à remercier la population elliantaise pour ses actions durant le confinement.

À Pâques, les enfants ont confectionné des œufs décorés pour les résidents. « C'est une marque de soutien qui a été très appréciée », confie Nicolas Toupin, le directeur de l'établissement.

« Cet épisode aurait pu rester anecdotique mais plusieurs autres initiatives sont à souligner », informe Carine Le Naour, élue et membre du CCAS.

Depuis le début du confinement, les gestes se multiplient en effet à destination des résidents mais aussi du personnel : livraison de gâteaux par Le Fournil, de crêpes par La Charrette, série de dessins réalisée par

les CE2, masques confectionnés par le comité d'animation, visières de protection sur imprimantes 3D de CCA...

### « **Maintenir le lien tissé** »

Nicolas Toupin et Carine Le Naour se rejoignent sur l'idée de maintenir le lien qui s'est tissé entre les habitants et les résidents, en particulier la relation intergénérationnelle avec les écoliers. « Ce serait dommage de ne pas rebondir sur ce qui sera probablement la seule chose positive qui restera de cet épisode. Nous saurons trouver les moyens de maintenir des échanges réguliers ».

Un premier rendez-vous est d'ores et déjà prévu pour un goûter entre enfants et résidents.



## **ELLIANT ● Écoles publiques ouvertes jeudi sans les tout-petits**

Les enfants, de la grande section de maternelle au CM2, pourront reprendre le chemin de l'école publique jeudi. Ils n'y viendront qu'une semaine sur deux et devront apprendre de nouvelles règles de vie. « Pour ceux qui attendent avec impatience de se retrouver pour jouer entre copains, cela risque d'être très frustrant », prévient Aurélie Perennec, la directrice. « Mais le maintien de la distanciation, l'application des gestes barrières et la limitation du brassage des élèves sont des règles fondamentales ». Les parents ont été avertis par courriel de la nouvelle organisation afin qu'ils puissent décider du retour en classe ou de la poursuite de la scolarité à domicile. « L'école du 11 mai ne sera pas celle d'avant », insiste l'équipe enseignante, « de nombreux gestes ou activités naturels seront désormais proscrits et les modalités d'accueil devront être adaptées ». Classe divisée en petits groupes qui ne pourront ni se croiser, ni s'approcher, ils devront rester à leur table, seuls, sans se faire face ni se déplacer ; plus de matériel collectif à leur disposition et les enseignants devront se tenir à distance, ne toucheront pas leurs cahiers, n'y apporteront pas leurs corrections... Lors de la récréation, les jeux et matériels seront proscrits, l'hygiène des mains rythmera la journée des élèves. Si les petites et moyennes sections de maternelles ne sont pas concernées par la reprise, « certains de ces enfants pourront être accueillis à la garderie sous conditions ».

*Les horaires de la garderie évoluent : l'accueil du matin est maintenu dès 7 h 20 mais l'accueil du soir se terminera à 18 h 30 ; tous les jeux et jouets collectifs seront écartés (places sont limitées et sur inscription). Le transport scolaire est maintenu mais sera adapté pour une arrivée à 8 h 30, le port du masque pour les élèves est obligatoire dans le car.*

## **PONT-AVEN ● Réouverture des services**

La mairie sera ouverte au public progressivement, sur quatre demi-journées dans un premier temps (l'accueil téléphonique est assuré classiquement au 02 98 06 00 35) : lundi 14 h-17 h (mairie, rue Louis-Lomenech). Mardi : 9 h - 12 h (annexe de Nizon). Jeudi : 8 h - 12 h (mairie). Vendredi : 14 h - 17 h (mairie). Les services de l'urbanisme, du CCAS et de l'état civil pour des actes qui nécessitent du temps, ne recevront les usagers que sur rendez-vous (tél. 02 98 06 00 35), dans la salle des mariages uniquement. Distance de plus de 2 mètres entre les interlocuteurs (pas plus de deux). Les agents seront équipés du matériel adéquat (masques, gel, visières...) et les locaux seront adaptés (plexi glace, portes ouvertes, désinfection...). De ce fait, la reprise des missions sera progressive et l'activité des services sera réduite dans un premier temps.

## **ROSPORDEN**

# **La municipalité soutient les commerçants**

● Face à l'état d'urgence sanitaire décrété en mars dernier, les commerçants de la commune ont su s'adapter. Plusieurs ont élaboré un système de commandes (en ligne, par mail ou téléphone) et de livraisons en drive ou à domicile afin de respecter les règles sanitaires.

La municipalité a souhaité soutenir ces nombreuses initiatives en communiquant sur les ouvertures des commerces de proximité via son site internet et ses réseaux sociaux. À cette fin, l'élu référent au commerce a contacté tous les commerces de la commune en vue d'éditer la liste la plus exhaustive possible. Spécifiant les conditions d'accueil ou de vente de chaque commerce, elle

est accessible sur la page spéciale « Covid-19 » du site de la mairie : <https://mairie-rosporden.bzh/covid-19-la-mairie-vous-informe/>.



Les commerces locaux sont répertoriés sur le site de la mairie.

## **ROSPORDEN ● Pas de collecte des déchets verts**

La municipalité informe que la collecte des déchets verts n'est pour l'instant pas possible dans la commune. En effet, « la communauté d'agglomération et Valcor avaient décidé la remise en service des bennes de collecte dès le 5 mai, mais la commune a fait valoir que ses services ne pouvaient veiller efficacement à la propreté de la collecte, en raison du confinement. De plus, l'accès restreint aux déchèteries du territoire en fonction de la plaque d'immatriculation des véhicules et la fermeture de celle d'Elliant faisaient courir le risque de dépôts massifs de déchets verts issus de toutes les communes voisines ».

### **ROSPORDEN**

## **Réouverture en alternance de l'école**

● Les parents d'élèves de l'école publique de Rosporden-Kernével ont été interrogés via un questionnaire sur leur souhait de re-scolariser leurs enfants. Le protocole sanitaire imposé par l'Éducation nationale fait apparaître que 28 enfants à Kernével et 72 enfants à Rosporden peuvent être accueillis dans de bonnes conditions.

« Après retour des questionnaires, il apparaît que 49 enfants seraient susceptibles d'être scolarisés à Kernével et 97 à Rosporden - soit bien plus que les possibilités offertes par le protocole », constatent les services de la mairie.

Lundi 18 mai, les CP reprendront une scolarité sans alternance et les CM2 une scolarité avec alternance. Lundi 25 mai, les CE1, CE2 et CM1 pourront être scolarisés avec alternance. L'alternance des CE1, CE2, CM1 et CM2 s'effectuera sur le rythme deux jours à l'école puis deux jours à la maison.

« L'accueil des élèves sera conditionné par une inscription obligatoire au service de restauration scolaire. Les modalités d'organisation pratique seront transmises par les directrices d'école en ce début de semaine », précise la mairie.



**Quarante-six pour cent des écoliers de Kernével et 40 % des écoliers rospordinois sont attendus dans les classes. D'où la mise en place d'un accueil alterné.**

## **TRÉGUNC ● La Ville demande une dérogation pour les plages, ports et sentiers**

Depuis jeudi, sur demande du maire, Olivier Bellec, l'adjoint en charge de l'environnement, Dominique Dervout, et les services municipaux travaillent sur les modalités de réouverture du littoral. Et suite au discours du gouvernement, Olivier Bellec a demandé au préfet du Finistère une dérogation pour la réouverture des accès au littoral : plages, sentiers et ports. La Ville informera de la réponse donnée à cette demande dès que possible.

TOURC'H

# Une rentrée scolaire en plusieurs temps

La reprise s'amorce depuis quelques jours au sein de la commune. Mairie et équipes pédagogiques ont travaillé de concert au retour en classe des élèves.

● Au terme d'une concertation étroite entre la mairie, la directrice de l'école communale, les enseignants et la conseillère pédagogique de l'Éducation nationale, les conditions et modalités de la réouverture de l'école ont été définies. Une enquête préliminaire, réalisée auprès des parents et plusieurs échanges avec le personnel communal de l'école (Atsem et agents de cuisine et d'entretien des locaux) ont aussi été menés au préalable. Les enseignants, les AVS et le personnel municipal reprendront le 11 mai et suivront une formation aux gestes barrières. Seuls les enfants de personnels prioritaires seront accueillis. Les services techniques déménageront des meubles inutiles le mardi.

## **Reprise des CE1 et CM2 les jeudi et vendredi**

L'accueil des élèves se fera en deux temps. Jeudi et vendredi, retour des élèves de CM2 et CE1 dans les classes. Les CM2 arriveront entre 8 h 35 et 8 h 45 et les CE1 entre 8 h 50 et 9 h. Le soir, les CM2 repartiront à 16 h 15 et les CE1 à 16 h 30. Une souplesse sera accordée pour les



À l'école communale, l'accueil des élèves reprendra à partir du jeudi 14 mai, selon les classes et selon un calendrier très précis.

fratries. Ces élèves seront accueillis les jeudis et vendredis jusqu'à la fin de l'année scolaire.

## **Reprise des CE2 et CM1 les lundi et mardi**

Enfin, les CE2 et CM1 pourront réintégrer leurs classes lundi 18 et mardi 19 mai. Les CM1 arriveront entre 8 h 35 et 8 h 45 et les CE2 entre 8 h 50 et 9 h. Le soir, les CM1 repartiront à 16 h 15 et les CE2 à 16 h 30. Ces deux niveaux seront accueillis les lundis et les mardis jusqu'à la fin de l'année scolaire.

## **Reprise des GS et CP le 25 mai**

Quant aux élèves de GS et CP inscrits, ils pourront reprendre tous les jours à partir du 25 mai. L'Atsem ne sera plus présente dans la classe. Un service d'accueil encadré par les Atsem sera possible à partir du 25 mai pour les TPS, PS, MS : cinq

places maximum sur inscription avec priorité aux enfants de personnels soignants.

Un service de cantine sera assuré mais pas de garderie - ni le matin, ni le soir - avant le 25 mai (dix places maximum sur inscription, pour les personnes n'ayant pas d'autres choix). Sauf évolution des consignes sanitaires, cette organisation durera jusqu'à la fin de l'année scolaire.

À noter que les enseignantes feront de leur mieux pour poursuivre les cours à distance et assurer le suivi des enfants qui resteront à la maison.

## **Pratique**

*Les parents ayant des questions peuvent prendre contact directement avec la directrice et l'enseignante pour bénéficier d'une approche individualisée de leur demande. Tél. 02 98 59 10 77.*